



Pour lire nos documents de référence et la version malgache de nos lettres, consultez notre blog à l'adresse : <http://Madagascar-Resistance.blog4ever.com>

# Madagascar Résistance

Lettre numéro 21 - juillet 2010

## Mieux connaître l'histoire pour comprendre le présent (suite)

### LE CADRE CONSTITUTIONNEL MALGACHE

Depuis le retour de l'indépendance en 1960, les Malgaches ont essayé tant bien que mal - et plutôt mal que bien - de faire vivre leur nation et de faire fonctionner leur Etat dans le cadre institutionnel suivant :

- République proclamée en octobre 1958;
- un Président de la République élu par une assemblée constituante d'abord (première élection de Philibert Tsiranana en 1959) ;
- un Président de la République élu au suffrage universel ensuite (deuxième et troisième mandat de Philibert Tsiranana en 1965 et en 1972) ;
- une Assemblée Nationale élue au suffrage universel ;
- un Sénat élu par de grands électeurs pour les deux tiers et nommés par le Président de la République pour un tiers;
- un poste de Premier Ministre absent sous la première République, recréé depuis la deuxième République et maintenu à ce jour ;
- une Haute Cour Constitutionnelle chargée de veiller à la constitutionnalité des lois et règlements.

**Raymond Ranjeva, juriste malgache de renommée mondiale, ancien vice-président de la Cour internationale de Justice et ancien recteur de l'Université d'Antananarivo**, livre son analyse de ces institutions dans une récente interview réalisée par José Ribeaud dont nous reproduisons ci-dessous un extrait :

« Les bases constitutionnelles de la République Malgache ont été fixées en 1957 à la suite de la Loi-cadre Defferre, alors que la République autonome membre de la Communauté française date du 14 octobre 1958. Le Congrès des Assemblées provinciales a proclamé la République, désigné l'Assemblée constituante qui a élu le premier Président de la République le 1er mai 1959, puis ratifié les accords de coopération lorsque le Président Tsiranana a recueilli l'indépendance. Sur le plan symbolique, la République française n'a pas abrogé la loi d'annexion de 1896 qui faisait de Madagascar une colonie française. La Constitution du 29 avril 1959 était une réplique adaptée de celle de la V<sup>e</sup> République française. Mais l'ambiguïté résidait dans la transposition d'un modèle sans considération des bases qui ont présidé à l'adoption de celui-ci. En 1958, le Général de Gaulle était préoccupé par la paralysie et l'instabilité de l'exécutif, les autres bases de l'Etat n'en étaient pas affectées et étaient renvoyées à la Constitution de 1946. »

Les institutions mises en place au moment du retour théorique de la souveraineté nationale furent donc imposées et plaquées sur le modèle français.

**Il est à souligner, car ce n'est pas anodin, que la royauté avait été abolie par le colonisateur dès 1896, un an après la défaite de Madagascar en 1895, à l'issue des guerres franco-malgaches.** Cette abolition fut décidée devant la persistance des foyers de résistance et elle fut parachevée par l'exil de la Reine Ranavalona III à La Réunion d'abord et ensuite à Alger.

**La proclamation de la République à la veille du retour de l'indépendance ne fut donc qu'une manière de faire endosser par les Malgaches une décision prise par le colonisateur, dans le but d'affaiblir le sentiment national en continuant à s'attaquer à la royauté qui en était à la fois la source d'énergie et le symbole le plus fort.**

### LES CRISES CYCLIQUES ET LEURS RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Ces institutions **totale**ment étrangères à la mentalité et à la tradition malgache ne furent pas expliquées à la population pour **permettre un réel choix entre adoption, rejet ou adaptation aux réalités malgaches**. Leur seule justification était qu'elles devaient instaurer des valeurs républicaines telles que l'égalité en droits et en devoirs et la liberté d'expression, y compris à travers des élections libres, ce qui aurait dû permettre, en théorie, une certaine stabilité politique. Or, depuis 1960, Madagascar a été secoué par plusieurs crises politiques profondes : 1972, 1991, 2001 et l'actuelle crise qui a débuté en janvier 2009. Et **dans les deux premier cas, les mécanismes institutionnels existants n'avaient pas pu fournir la solution adéquate pour sortir de la crise.**

**La solution avait chaque fois été trouvée grâce à une démarche fondée sur les valeurs de la culture malgache qui privilégie le dialogue et le consensus.**

Il en fut ainsi en **mai 1972** lors de la remise du pouvoir au Général Gabriel Ramanantsoa par le Président Philibert Tsiranana, qui eut l'ultime sagesse de se retirer face à la colère populaire.

Il en fut de même en **1991**, lors de la Transition mise en place par la Convention du Panorama – **la constitution ayant dû être amendée par le parlement pour permettre de raccrocher cette transition au cadre constitutionnel** -, qui aboutit à un changement de Constitution ainsi qu'aux premières élections présidentielles et législatives crédibles depuis 1960.

Par contre, après une première investiture en février 2002 suite au refus du président sortant Didier Ratsiraka de procéder à une confrontation des procès verbaux de vote, mais non reconnue par la communauté internationale, l'élection de Marc Ravalomanana fut par la suite internationalement reconnue après les négociations de Dakar I et Dakar II et la confrontation des procès verbaux qui s'en suivit. **Cette confrontation des documents ainsi que le nouveau décompte des voix fut suivie de très près**

par les chancelleries étrangères, en particulier celle des Etats-Unis. La sortie de crise et la deuxième investiture de Marc Ravalomanana en juin 2002 se firent ainsi dans le cadre constitutionnel en vigueur.

#### LA TRADITION DE NON VIOLENCE DANS LA CONTESTATION

Lors des crises de 1972, 1991 et 2001, Madagascar avait fait figure d'exception par rapport à l'Afrique dans ses démarches de sortie de crise, en parvenant à éviter les affrontements à grande échelle.

En 1972, après l'envoi des leaders étudiants ainsi que certaines personnalités ayant émis des critiques contre le régime, comme le père Rémi Ralibera, au bain de Nosy Lava et suite à la répression sanglante de la manifestation pacifique des étudiants réclamant leur libération le 13 mai 1972, le président Tsiranana mit fin à la crise en se retirant. Ce geste lui valut le pardon de l'opinion publique selon le proverbe « ny heloka ibebahana mody rariny » (« une faute avouée est pardonnée »). Personne ne demanda sa mise en jugement. A une personne qui voulut rappeler, des années plus tard, son attitude au lendemain des événements du 13 mai, il fut répondu : « Respectez ses cheveux blancs » et la majorité des Malgaches approuva.

De même, malgré un début de violence, notamment lors de la marche pacifique de près d'un million de personnes le 10 août 1991, où la garde présidentielle et la milice antandroy de Monja Jaona s'acharnèrent contre les marcheurs, d'autres affrontements avaient pu être évités. Et bien que des pertes en vies humaines et des « disparitions » eussent malheureusement été enregistrées, ce fut encore une solution « à la malgache » - mais hors constitution, du moins telle qu'elle était au début de la crise - qui permit la sortie de crise. L'armée eut une part déterminante dans l'aboutissement des négociations en contraignant les politiques à négocier jusqu'à ce qu'une solution consensuelle soit trouvée. L'armée joua alors pleinement son rôle de rempart de la République, bien que sa politisation fût déjà perceptible avec la formation d'officiers dans les pays du bloc de l'Est, devenus à leur retour des « militants en uniforme » suivant l'expression du président Ratsiraka.

La crise de 2001/2002 illustre encore la capacité des Malgaches à trouver une sortie de crise pacifique. Malgré la politisation accrue de l'armée, certains officiers s'étant ouvertement déclarés pour l'un ou l'autre des deux protagonistes en présence, les grands affrontements furent évités car le souci de préserver l'unité et la fraternité entre militaires l'emporta sur les antagonismes politiques. Par ailleurs, la force et l'ampleur nationale sans précédents du mouvement pro Ravalomanana furent certainement aussi pour beaucoup dans la modération dont la plupart des officiers fidèles à l'Amiral Ratsiraka firent preuve lors de la pacification de l'est et du nord du pays. Mais ce qui était déjà inquiétant, c'était le fait que ce fût moins le réflexe républicain, comme ce fut le cas en 1991, qu'un réflexe corporatiste des militaires qui évita la guerre civile.

#### DIFFERENCES ENTRE LA CRISE ACTUELLE ET LES CRISES PRECEDENTES

Selon Raymond Ranjeva, « On a connu en 2009 l'unique coup d'état, une prise illégale du pouvoir par des moyens inconstitutionnels et brutaux. Sinon, on a eu affaire à des crises répétées qui se sont terminées par l'effondrement des régimes en place. »

Contrairement à 1972, 1991 et 2001, la tradition de non violence de la contestation n'a pas été respectée en 2009 car des bandes de casseurs se sont livrés dès le 26 janvier à des actes de destruction et de pillage suivant un schéma bien planifié.

Les causes immédiates de la crise de 2009 - les mesures hostiles de mauvais perdant envers le nouveau maire d'Antananarivo et la fermeture de ses stations de télévision et de radio – ou les autres causes plus profondes de mécontentement, notamment la menace de recul de la démocratie avec des pratiques rappelant celles de l'AREMA lors de la campagne électorale à Antananarivo pour les élections communales de 2008, ou les rumeurs d'affairisme touchant le président Ravalomanana et sa famille, ne suffirent pas à expliquer la violence et les actes de destruction perpétrés dès le début de la contestation, encore moins le coup d'Etat qui suivit. Jusqu'en février 2009, il était possible d'espérer que cette crise trouverait une solution dans le cadre de la constitution, parce qu'il n'y avait pas eu de contestations des résultats des différentes élections qui l'ont précédée et parce que ses causes étaient, dans l'échelle de gravité des critiques faites aux dirigeants malgaches en matière de gouvernance, moins dramatiques que celles des crises précédentes.

En effet, les causes des crises de 1972, 1991 et 2001 avaient été non seulement plus graves mais elles s'étaient étalées sur une durée plus longue comme le montre le bref rappel de ces événements ci-dessous.

#### LES CAUSES DE LA CRISE DE 1972

La crise de 1972 avait eu des causes multiples, parmi lesquelles la plus choquante, bien que moins connue, fut le massacre des paysans du sud en avril 1971. On ignore encore aujourd'hui le nombre exact de victimes, la censure de l'information étant en vigueur à l'époque. Le bilan officieux avancé dans les milieux religieux catholiques se situait alors aux alentours d'un millier de morts. Cette révolte paysanne avait été provoquée par l'obligation de payer la taxe bovine sur un cheptel décimé quelques mois auparavant par une épidémie de charbon.

Par ailleurs, la politique néocoloniale de la France s'appliquait sans complexe, alimentant une frustration grandissante au sein des cadres nationaux et de la population malgache. Le système de coopération avec l'ancienne puissance coloniale en était l'illustration, avec notamment la présence massive d'assistants techniques français dans toutes les institutions, aussi bien à la présidence de la République que dans les ministères, ainsi que dans les entreprises parapubliques. Au plan interne, la volonté d'imposer le Parti Social Démocrate (PSD) comme parti unique par le muselage de toute opposition, la pratique de la censure des médias et les fraudes électorales, était de plus en plus mal supportée, notamment par l'électorat urbain. Aussi, la « réélection » début 1972 à plus de 90% des votants du Président Tsiranana - alors fortement diminué physiquement et mentalement par une grave maladie qui avait exigé un long traitement en France - en détruisant tout espoir d'alternance démocratique, ne pouvait que renforcer la possibilité d'une crise politique majeure.

La contestation estudiantine à propos de certains cursus universitaires, notamment en médecine, n'aura en fait été que le déclencheur d'une crise rendue inévitable par une contestation plus profonde du régime, en place depuis le retour de l'indépendance douze années auparavant et qui avait peu à peu glissé vers une dictature. A ce durcissement antidémocratique s'ajouta une guerre de succession – dont André Resampa, ex-ministre de l'intérieur et ex homme fort du régime, exilé à l'île Sainte Marie, fit les frais -, achevant d'affaiblir un régime de plus en plus discrédité.

(A suivre dans notre prochain numéro: les causes des crises de 1991 et de 2001)

Les Inconditionnels de Madagascar  
À l'île de la Réunion